

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation – Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Post-marché – Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation – Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Post-marché – Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE 169-17**

Le 23 novembre 2017

**PROGRAMME DE FORMATION DE NOUVEAUX NÉGOCIATEURS SUR LES OPTIONS  
SUR ACTIONS - RONDE DE SÉLECTION SUPPLÉMENTAIRE - APPEL DE  
CANDIDATURES**

Le 17 mai 2017, la Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») a lancé le Programme incitatif pour les firmes de négociation pour compte propre (le « **Programme** »), un Programme visant à soutenir ces firmes dans leurs efforts de recruter, d'embaucher et de former de nouveaux négociateurs à utiliser les options sur actions inscrites à la Bourse.

Suivant le lancement du Programme, la Bourse souhaite maintenant mettre en place une seconde ronde de sélection afin de combler les postes vacants sur le Programme. Cette seconde ronde de sélection sera offerte pour un maximum de 4 négociateurs.

Le Programme permet aux firmes sélectionnées de recevoir un incitatif de 2 000\$ par mois pendant un an pour chacun de leurs négociateurs sélectionnés, sujet aux termes et conditions du Programme.

Les termes et conditions du Programme, incluant les formulaires d'application, sont joints en annexes à la présente circulaire et sont disponibles sur le site internet de la Bourse. Les firmes et leurs négociateurs éligibles peuvent présenter leurs candidatures à la Bourse en transmettant les formulaires d'application dûment complétés et les documents requis à l'attention de François Vendette à [Francois.Vendette@tmx.com](mailto:Francois.Vendette@tmx.com), au plus tard le 15 décembre 2017.

La Bourse évaluera tous les dossiers de candidatures reçus et considèrera notamment les activités pour compte propre de la firme, sa réputation, ses ressources financières, son plan d'affaires et son programme de formation. La Bourse communiquera sa décision quant à la sélection aux firmes et négociateurs avant le 20 décembre 2017.

Gladys Karam  
Directrice, Dérivés sur action